

DECISION DU MAIRE N° 2022-23

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE DENRÉES
ALIMENTAIRES POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE LES HÉLIANTHES DE CORDEMAIS
POUR LES LOTS 1, 3, 5 et 7 -2021-01**

Le Maire de la Commune de Cordemais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020-27 du 25 Mai 2020 donnant délégation au Maire, notamment en matière de marchés publics,

Vu la notification des marchés notamment des lots 1, 3, 5 et 7 en date du 9 Avril 2021,

Vu l'article L2194-5 du Code de la Commande Publique,

Vu la présentation de l'avenant N°1 pour les lots 1, 3, 5 et 7 en CAO en date du 27 Juin 2022,

Considérant qu'il s'avère nécessaire de prendre en considération ces diverses augmentations

DECIDE :

Article 1 : DE RAPPELER que le marché initial pour les lots 1, 3, 5 et 7 a été attribué comme suit :

Lot(s)	Désignation	Entreprise- Adresse	Montant estimatif maxi annuel en euros H.T. tel qu'il en résulte du cadre du Détail Quantitatif Estimatif
1	Produits surgelés	PASSION FROID- Zac de la Haute Forêt 44471 CARQUEFOU CEDEX	46 703.47
3	Produits de charcuterie	PASSION FROID- Zac de la Haute Forêt 44471 CARQUEFOU CEDEX	4 695.52
5	Produits laitiers	PASSION FROID- Zac de la Haute Forêt 44471 CARQUEFOU CEDEX	26 827.24
7	Entrées, plats et desserts élaborés	PASSION FROID- Zac de la Haute Forêt 44471 CARQUEFOU CEDEX	13 216.32

Article 2 : DE SIGNER l'avenant N°1 des lots 1, 3, 5 et 7 correspondant au fait que les opérateurs de la restauration collective doivent depuis plusieurs mois, faire face à une flambée des prix des matières premières, des matériaux, emballages, transports et des énergies. Cette augmentation amplifiée par la situation en Ukraine qui a des impacts pour les fournisseurs sur les coûts des matières premières agricoles et agro-alimentaires, engendre une augmentation des prix des denrées et nécessite un avenant au marché initial.

En effet certains produits subissent une augmentation, tandis que d'autres ne sont plus référencés et parfois remplacés.

- ▶ Lot 1 « Produits surgelés » : + **6 968.16 € H.T.**
- ▶ Lot 3 « Produits de charcuterie » : + **485.99 € H.T**
- ▶ Lot 5 « Produits Laitiers » : + **2 926.85 € H.T / an**
- ▶ Lot 7 « Entrées, plats et desserts élaborés » : + **1 484.19 € H.T**

Article 3 : D'APPROUVER les nouveaux montants des lots 1, 3, 5 et 7 comme stipulé ci-après,

► **Lot 1 « Produits surgelés »** : L'augmentation des prix sur le lot N° 1 est de **14.92 % par rapport au montant initial**, soit une augmentation de 6 968.16 € H.T

LOT 1
Montant Hors TVA : 46 703.47 € HT + 6 968.16 € HT
Montant H.T : 53 671.63 €
TVA (5.5 %) : 2 951.94 €
Montant TTC : 56 623.57 €

Nouveau montant lié à l'Avenant N°1 : 53 671.63 € HT

► **Lot 3 « Produits de charcuterie »** : L'augmentation des prix sur le lot N° 3 est de **10.35 % par rapport au montant initial**, soit une augmentation de 485.99 € H.T

LOT 3
Montant Hors TVA : 4 695.52 € HT + 485.99 € HT
Montant H.T : 5 181.51 €
TVA (5.5 %) : 284.98 €
Montant TTC : 5 466.49 €

Nouveau montant lié à l'Avenant N°1 : 5 181.51 € HT

► **Lot 5 « Produits Laitiers »** : L'augmentation des prix sur le lot N° 5 est de **10.91 % par rapport au montant initial**, soit une augmentation de 2 926.85 € H.T

LOT 5
Montant Hors TVA : 26 827.24 € HT + 2 926.85 € HT
Montant H.T : 29 754.09 €
TVA (5.5 %) : 1 636.47 €
Montant TTC : 31 390.56 €

Nouveau montant lié à l'Avenant N°1 : 29 754.09 € HT

► **Lot 7 « Entrées, plats et desserts élaborés »** : l'augmentation des prix sur le lot N° 7 est de **11.23% par rapport au montant initial**, soit une augmentation de 1 484.19 € H.T

LOT 7
Montant Hors TVA : 13 216.32 € HT + 1 484.19 € HT
Montant H.T : 14 700.51 €

TVA (5.5 %) : 808.53 €
Montant TTC : 15 509.04 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-214400459-20220701-2022D23-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2022

Affichage : 04/07/2022

Nouveau montant lié à l'Avenant N°1 : 14 700.51 € HT

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée dans les formes réglementaires et dont il sera rendu compte lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Maire
Daniel GUILLÉ

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE
LE :
Le Maire de la COMMUNE DE CORDEMAIS
Daniel GUILLÉ



**MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES
POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE DENRÉES
ALIMENTAIRES POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE N° 2021-01**

Rapport de présentation – Avenant N° 1 des Lots 1, 3, 5 et 7

1 – Maître d'ouvrage

MAIRIE DE CORDEMAIS
4 RUE DES QUATRE VENTS
44360 CORDEMAIS

2 – Identification du titulaire du marché des 4 lots concernés par un avenant

PASSION FROID

Adresse : **ZAC de la Haute Forêt**

44471 CARQUEFOU CEDEX

Siret : 552 044 992 02267

1	Produits surgelés
3	Produits de charcuterie
5	Produits laitiers
7	Entrées, plats et desserts élaborés

3 – Objet du marché

Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour le Restaurant Scolaire Les Hélianthès de Cordemais.

Les prestations sont réparties en 9 lots :

1	Produits surgelés
2	Produits de boucherie
3	Produits de charcuterie
4	Fruits et légumes frais
5	Produits laitiers

Visé électroniquement
Par Franck RICHARD
Le 28/06/2022 à 15h51
Via www.e-parapheurs.com

Visé électroniquement
Par Estelle DIDER
Le 28/06/2022 à 16h42
Via www.e-parapheurs.com

6	Produits secs et épicerie
7	Entrées, plats et desserts élaborés
8	Fruits et légumes frais et surgelés issus de l'agriculture biologique et de proximité
9	Viande, épicerie, produits laitiers issus de l'agriculture biologique et de proximité

4 – Economie du marché

- Marché N°2021-01
- Appel d'offres ouvert conformément aux articles R.2124-2, R 2124-2 1° et R 2161-2 à R 2161-5 du Code de la Commande Publique.
- Instance d'attribution du marché public : CAO du 24/03/2021
- Date de notification : 09/04/2021
- Durée du marché : 48 mois
- Code CPV Principal : 15896000-5 /15131120-2/ 15500000-3/ 15894300-4/ 15800000-6
- Montant initial du marché par lot :

► Lot 1 « Produits surgelés » - Montant estimatif maximum annuel du marché initial : **46 703.47 € H.T / an**

► Lot 3 « Produits de charcuterie » - Montant estimatif maximum annuel du marché initial : **4 695.52 € H.T / an**

► Lot 5 « Produits Laitiers » - Montant estimatif maximum annuel du marché initial : **26 827.24 € H.T / an**

► Lot 7 « Entrées, plats et desserts élaborés » - Montant estimatif maximum annuel du marché initial : **13 216.32 € H.T / an**

5 – Modifications apportées par l'Avenant N°1 pour chaque lot

Les opérateurs de la restauration collective doivent depuis plusieurs mois, faire face à une flambée des prix des matières premières, des matériaux, emballages, transports et des énergies. Cette augmentation amplifiée par la situation en Ukraine qui a des impacts pour les fournisseurs sur les coûts des matières premières agricoles et agro-alimentaires, engendre une augmentation des prix des denrées et nécessite un avenant au marché initial.

En effet certains produits subissent une augmentation, tandis que d'autres ne sont plus référencés et parfois remplacés.

Visé électroniquement
Par Franck RICHARD
Le 28/06/2022 à 15h51
Via www.e-parapheurs.com

Visé électroniquement
Par Estelle DIDER
Le 28/06/2022 à 16h42
Via www.e-parapheurs.com

► **Lot 1 « Produits surgelés »** : L'augmentation des prix sur le lot N° 1 est de **14.92 % par rapport au montant initial**, soit une augmentation de 6 968.16 € H.T

LOT 1
Montant Hors TVA : 46 703.47 € HT
+ 6 968.16 € HT
Montant H.T : 53 671.63 €
TVA (5.5 %) : 2 951.94 €
Montant TTC : 56 623.57 €

Nouveau montant lié à l'Avenant N°1 : 53 671.63 € HT

► **Lot 3 « Produits de charcuterie »** : L'augmentation des prix sur le lot N° 3 est de **10.35 % par rapport au montant initial**, soit une augmentation de 485.99 € H.T

LOT 3
Montant Hors TVA : 4 695.52 € HT
+ 485.99 € HT
Montant H.T : 5 181.51 €
TVA (5.5 %) : 284.98 €
Montant TTC : 5 466.49 €

Nouveau montant lié à l'Avenant N°1 : 5 181.51 € HT

► **Lot 5 « Produits Laitiers »** : L'augmentation des prix sur le lot N° 5 est de **10.91 % par rapport au montant initial**, soit une augmentation de 2 926.85 € H.T

LOT 5
Montant Hors TVA : 26 827.24 € HT
+ 2 926.85 € HT
Montant H.T : 29 754.09 €
TVA (5.5 %) : 1 636.47 €
Montant TTC : 31 390.56 €

Nouveau montant lié à l'Avenant N°1 : 29 754.09 € HT

Visé électroniquement
Par Franck RICHARD
Le 28/06/2022 à 15h51
Via www.e-parapheurs.com

Visé électroniquement
Par Estelle DIDER
Le 28/06/2022 à 16h42
Via www.e-parapheurs.com

► **Lot 7 « Entrées, plats et desserts élaborés »** : l'augmentation des prix sur le lot N° 7 est de **11.23%** par rapport au montant initial, soit une augmentation de 1 484.19 € H.T

LOT 7
Montant Hors TVA : 13 216.32 € HT
+ 1 484.19 € HT
Montant H.T : 14 700.51 €
TVA (5.5 %) : 808.53 €
Montant TTC : 15 509.04 €

Nouveau montant lié à l'Avenant N°1 : 14 700.51 € HT

6 – Procédure de conclusion des avenants

- Date d'avis de la Commission d'Appel d'Offres : 27/06/2022
- Date de signature de l'avenant par le pouvoir adjudicateur : 27/06/2022
- Notification au titulaire prévue par voie électronique :

NON

OUI

7- Signature du Pouvoir Adjudicateur

Le Maire de la commune de Cordemais est autorisé à signer le marché conformément à la délibération N°2020-27 du 25 Mai 2020, donnant délégation au Maire, notamment en matière de marchés publics.

A CORDEMAIS,

Le Maire,
Daniel GUILLÉDaniel GUILLE
Le 30/06/2022 à 16h27

Le Maire,




Daniel GUILLE

Visé électroniquement
Par Franck RICHARD
Le 28/06/2022 à 15h51
Via www.e-parapheurs.com

Visé électroniquement
Par Estelle DIDER
Le 28/06/2022 à 16h42
Via www.e-parapheurs.com